

**Proposition d'attribution de bourses aux espoirs sportifs**

CP/2020/169

**Service chef de file :**

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides relevant de la politique sportive adoptée en Assemblée Plénière du 22 octobre 2018 (délibération n°CD/2018/044). Les propositions portent sur : l'attribution de bourses aux espoirs sportifs collégiens.

**Bourse aux espoirs sportifs**

Dans la perspective des JO 2024 de Paris, le Département du Bas-Rhin a décidé (cf. délib n° CD/2018/044) de :

- soutenir et valoriser les collégiens dont le potentiel sportif a été détecté et reconnu ;
- contribuer aux frais d'entraînement, de scolarité, de déplacement... ;
- créer une dynamique d'équipe « team 67 ».

Pour être éligibles, les collégiens doivent :

- être scolarisés dans un collège public ou privé du Bas-Rhin ;
- domiciliés dans le Bas-Rhin ;
- licenciés dans un club sportif bas-rhinois ;
- inscrits sur la liste des jeunes Espoirs sportifs du Ministère des Sports.

38 espoirs sportifs ont d'ores et déjà sollicité l'aide forfaitaire de 700 €.

Le budget dédié à ce dispositif s'élève à 40 000 €.

Les bénéficiaires de cette aide individuelle s'engageront à faire apparaître le logo du Département sur leur tenue sportive et à participer à des manifestations départementales (ex. : Trophées des sports, actions citoyennes...).

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer un montant total d'aides de 26 600 € dont le détail des bénéficiaires est listé dans le tableau joint en annexe.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
---------------------------	----------------	----------------	---------------------	------------------

44461	65-6574-32	40 000,00 €	40 000,00 €	26 600,00 €
-------	------------	-------------	-------------	-------------

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 26 600,00 € au titre de la bourse aux espoirs sportifs. Les bénéficiaires figurent dans le tableau joint à la présente délibération.*

Strasbourg, le 12/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY